

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°7 du 6 février 2009**

**PARTIE PERMANENTE**

**Armée de l'air**

**Texte n°26**

**DÉCISION N° 3433/DEF/CEMAA**

relative au format de traditions de l'aviation de chasse de l'armée de l'air.

*Du 16 octobre 2008*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « personnel de l'armée de l'air et société » ; bureau « armée de l'air dans la nation ».*

**DÉCISION N° 3433/DEF/CEMAA relative au format de traditions de l'aviation de chasse de l'armée de l'air.**

*Du 16 octobre 2008*

NOR D E F L 0 8 5 3 1 3 1 S

---

*Référence :*

Instruction provisoire n° 3743/DEF/CEMAA/CAB/DP du 5 juillet 1995 (BOC, p. 3799. ; BOEM 114.2.2, 685.1.2.1).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 114.2.2, 685.1.2.1

*Référence de publication :* BOC N°7 du 6 février 2009, texte 26.

---

Le parrainage du 25<sup>e</sup> régiment du génie de l'air 00.552 par la ville d'Arles est agréé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée aérienne,  
chef d'état-major de l'armée de l'air,*

Stéphane ABRIAL.